

Luxembourg, le 22 octobre 2012

Circulaire aux administrations communales

N° 6/2012

Concerne : Contribution 2013

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je tiens à vous informer que le comité du SYVICOL a décidé, en sa séance du 22 octobre 2012, de fixer à 1,2 € par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2013.

Vous trouverez en annexe le relevé des contributions, basé sur le recensement établi par le STATEC au 1.1.2012 qui vous permettra d'inscrire, dans le budget de 2013, le montant correspondant à votre commune.

La facture y afférente vous parviendra au début de l'année prochaine.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Emile Eicher